

Notification

(art. 36, let. a, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative)

La présidente de la Commission fédérale de recours en matière d'assurance-vieillesse, survivants et invalidité pour les personnes résidant à l'étranger, par décision incidente du 17 septembre 1998 en la cause *Imre Barta*, citoyen hongrois, domicile inconnu, contre la Caisse Suisse de compensation, Genève, concernant le remboursement des cotisations versées à l'AVS, a prononcé:

1. Imre Barta est invité à verser à la Commission fédérale de recours en matière d'AVS/AI pour les personnes résidant à l'étranger (CCP Lausanne 10-8004-9) la somme de 500 francs dans les 30 jours dès réception de la présente décision incidente. Si cette somme n'était pas versée dans le délai fixé ci-dessus, le recours du 23 mars 1998 serait déclaré irrecevable et la cause rayée du rôle.
2. La présente décision incidente est notifiée en extrait par la voie de publication dans la Feuille fédérale et a été notifiée par la voie ordinaire à la Caisse Suisse de compensation et à l'Office fédéral des assurances sociales.

La présente décision incidente peut faire l'objet d'un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral des assurances à Lucerne dans un délai de dix jours à partir de la date de cette notification. Ce délai ne peut pas être prolongé.

24 avril 2001

Commission fédérale de recours en matière d'AVS/AI
pour les personnes résidant à l'étranger:

La présidente, Elena Avenati

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.04.2001
Date	
Data	
Seite	1414-1414
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 324

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.